

3.10

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310994-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 12 juillet 2022

Suite à la convocation en date du 13 juin 2022
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Mickaël HIRAUX, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Lille Métropole Hockey Club pour la rénovation

et l'extension de ses installations sportives et notamment son terrain d'honneur en gazon synthétique.

Vu le rapport DSC/2022/288

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

Vu l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer au Lille Métropole Hockey Club une subvention départementale de 200 000 €, pour la rénovation et l'extension de ses installations sportives et notamment la rénovation de son « terrain d'honneur » en gazon synthétique ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre le Département du Nord et le Lille Métropole Hockey Club, dans les termes du projet, joint au rapport, en annexe 2 ;
 - d'imputer ces dépenses d'investissement sur les crédits inscrits au budget départemental 2022.
Opération : 23009OP003-23009 E17.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18h45.

50 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 24 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur adjoint des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 27 juin 2022

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Lille Métropole Hockey Club pour la rénovation et l'extension de ses installations sportives et notamment son terrain d'honneur en gazon synthétique.

Le Lille Métropole Hockey Club (LMHC) a sollicité une aide du Département à hauteur de 200 000 € pour la rénovation et l'extension de ses installations sportives et notamment la rénovation de son "terrain d'honneur" en gazon synthétique.

Cette association sportive a en effet la particularité d'être propriétaire des équipements sportifs qu'elle utilise pour ses entraînements et ses compétitions.

Aujourd'hui, seules les communes et intercommunalités sont éligibles à la politique de soutien aux projets d'investissement (PTS/ADVB).

Au regard de son rayonnement et de son caractère structurant, il est proposé de répondre favorablement à la demande du LMHC. Ce projet montre en effet des spécificités en adéquation avec les attentes du Département quant au développement de la pratique sportive :

- 1- Cette structure bénéficie du soutien du Département au titre de la politique de l'Excellence sportive (15K€/an). A ce titre, elle organise des actions sociétales et s'engage à poursuivre ses missions d'intérêt général (accueil d'enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance, de Mineurs Non Accompagnés ainsi que des personnes en situation de handicap, organisation de job-dating...).
- 2- Les installations sont régulièrement utilisées par les classes du collège Anne Frank pour les cours d'Education Physique et Sportive (EPS) mais aussi par la section de hockey avec laquelle une convention a été passée.
- 3- Ce complexe a été recensé « Centre de préparation aux Jeux » (CPJ) par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024. Le hockey sur gazon étant reconnu comme discipline olympique par le Comité International Olympique (CIO).

La présentation de ce projet d'un montant total de 1 993 506 € TTC est reprise dans l'annexe 1, ci-jointe, mentionnant les participations de :

- l'État via le fonds dédié à l'Agence Nationale du Sport (ANS),
- la Région Hauts de France,
- la Métropole Européenne de Lille.

Les modalités de versement de cette subvention exceptionnelle sont reprises dans la convention jointe en annexe 2.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer au Lille Métropole Hockey Club une subvention départementale de 200 000 €, pour la rénovation et l'extension de ses installations sportives et notamment la rénovation de son "terrain d'honneur" en gazon synthétique ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre le Département du Nord et le Lille Métropole Hockey Club, dans les termes du projet, joint au rapport, en annexe 2 ;
- d'imputer ces dépenses d'investissement sur les crédits inscrits au budget départemental 2022.
Opération : 23009OP003-23009 E17

| CODE GRAND ANGLE | | ENGAGEMENTS | | |
|------------------|-----------|-------------|-----------------|--------------------------|
| OPERATION | ENVELOPPE | AUTORISES | DEJA CONTRACTES | PROPOSES DANS LE RAPPORT |
| 23009OP003 | 23009E17 | 500 000 | 297400 | 200 000 |

François-Xavier CADART
Conseiller Départemental délégué aux Sports

NOTE D'OPPORTUNITE

Rénovation lourde et Extension des installations du Lille Métropole Hockey Club



PROJET LMHC 2024 LES INSTALLATIONS DU CLUB



LILLE MÉTROPOLE HOCKEY CLUB - 2024

Site officiel LILLE, TERRE DE JEUX base arrière des JO de Paris 2024
Projet soutenu par la Fédération Française de Hockey

1.Contexte

Le Lille Métropole Hockey Club est une association sportive proposant la pratique en loisir et en compétition du hockey sur gazon et en salle. Avec plus de 500 pratiquants compétition en 2020, le LMHC est le 1^{er} club français et en constante croissance. Dotée de deux terrains dont l'un mis à disposition par la Ville de Lille, le Lillhoc est propriétaire de ses installations : un terrain synthétique mouillé ainsi que deux bâtiments (administratif - restaurant et sanitaires). Situé en bordure du Blois de Boulogne de Lille, à l'entrée de Lambersart, le club est proche de nombreuses écoles ce qui la rend facilement accessible aux habitants des différents quartiers de Lille, Lambersart, Saint André, ou La Madeleine.



Les adhérents et scolaires peuvent y pratiquer le hockey ou différentes autres activités, des groupes extérieurs s'appuient régulièrement sur le club et son emplacement pour leur départ de course d'orientation et autres excursions sportives (marche nordique, running....)

Rappelons que le hockey est un sport olympique d'origine britannique :



Le hockey à Lille depuis 1924, c'est :

Notre Club:

Depuis 1924

- 1^{er} Club de France en nombre de licenciés
- 27 titres de champions de France ELITE
- + 30 participations à des compétitions européennes
- + 20 organisations de compétitions européennes
- + 100 titres de champions de France jeunes
- Site officiel LILLE, TERRE DE JEUX pour l'organisation des JO de Paris 2024
- Propriétaire de ses installations
- 2 terrains synthétiques mouillés dédiés 100% hockey
- 1 restaurant avec la plus belle terrasse de la Métropole
- 1 boutique pour vos achats 100% hockey
- 1 parking offrant une grande facilité de stationnement



Le Lillhoc est en constante expansion depuis plusieurs années grâce à :

- ✓ □ Une équipe dynamique, aux membres engagés bénévolement au service du sport au niveau fédéral ou local, ainsi qu'

un encadrement de plus en plus professionnel (4 salariés dont 3 éducateurs) :
une vraie école de hockey reconnue dans toute la France

- ✓ □ Une féménisation accrue avec 50% atteint dans certaines catégories (U14 et U19)

- ✓ Les valeurs sportives et celles du hockey :

convivialité, engagement, dépassement de soi, respect

- ✓ □ Des partenariats privés fidélisés

- ✓ □ Une situation privilégiée et une proximité par rapport aux habitants et aux scolaires permettant à de nombreux jeunes de venir en toute autonomie après l'école : 10 écoles dans un rayon de 5kms

- ✓ Des partenariats avec les établissements scolaires voisins (Collège Anne Franck – Lycée Jean Perrin – Ecole Jeanine Manuel – Ecole Samain)



et a encore un potentiel important de croissance

Son développement est empêché par :

La saturation des équipements qui :

- ✓ □ Construits pour accueillir une centaine de membre, doivent aujourd'hui contenter les 500 membres et plus...
- ✓ □ Nous pousse à envisager à refuser des inscriptions,
- ✓ □ Limite le temps de jeu pour le sport loisir car les créneaux horaires sont actuellement dédiés prioritairement aux compétitions y compris l'accès aux vestiaires
- ✓ □ Contraint les joueurs, parfois athlètes de haut niveau à chercher des solutions externes au club pour s'entraîner physiquement dans une salle plus adaptée
- ✓ □ Limite le développement de pratiques autres, complémentaires au hockey, ainsi que le développement des offres entreprises du fait des sanitaires inadaptés
- ✓ □ Limite la disponibilité pour les scolaires,

L'état de vétusté des bâtiments datant de 1988 :

- ✓ Rend nécessaire une rénovation majeure afin de répondre aux exigences fédérales nationales et internationales, aux normes de sécurité et PMR
- ✓ Met en péril la poursuite des activités pour les saisons à venir si rien n'est entrepris et pourrait rapidement empêcher toute organisation nationale ou internationale alors que le club rayonne régulièrement au-delà des frontières

La détérioration du terrain d'honneur datant de 2009 :

- ✓ Rend nécessaire une rénovation du revêtement afin de le maintenir aux normes fédérales et internationales
- ✓ Met en péril la poursuite des activités haut niveau pour les prochaines saisons

Alors même que le club a investi pour un éclairage au LED en 2018 dans un souci écologique et pour répondre aux normes internationales (100K€ en propre).

2.Périmètre et Objectifs du projet

Le projet consiste en la **rénovation** des équipements existants (bâtiment vestiaires, club house, salles de briefing), **la création d'une salle de musculation et d'une infirmerie/salle de contrôle anti-dopage** et la **rénovation du terrain d'honneur**.

La structure qui accueillera la salle de musculation est prévue en construction traditionnelle isolée et dotée de surfaces vitrées permettant un éclairage naturel (*visible sur la photo ci-contre*).

Un SAS d'entrée permettant un réel accueil des joueurs, membres et visiteurs, la réorganisation des espaces de briefing, administratif, des locaux de stockage des équipements des salariés et de réunions seront adjoints aux espaces sportifs.

L'équipement sera totalement accessible respectant la réglementation en vigueur.

Dossier A3

B903 LILLE HOCKEY CLUB
RENOVATION DU LILLE HOCKEY CLUB DE LAMBERSART



DOSSIER /// B903 LILLE HOCKEY CLUB EXTENSION

PROJET /// RENOVATION DU LILLE HOCKEY CLUB DE LAMBERSART
CONCERNÉ /// PS CHANTIER - PHASAGE
DATE /// 26 / 08 / 2020
MAÎTRE D'OUVRAGE /// LILLE METROPOLE HOCKEY CLUB
ARCHITECTE /// AVANTPROPOS S.A., EMMANUEL DHENIN



Un projet inscrit dans son environnement (en bois, avec toit végétalisé, biodiversité sauvegardée) dans le prolongement de l'action éco-responsable du club (labellisation en cours)

Les objectifs du projet sont :

1. Poursuivre le développement

Le Lille Métropole Hockey Club a besoin d'un équipement rénové redimensionné et adapté aux normes lui permettant d'accueillir dans les meilleures conditions ses membres actuels, de nouveaux ainsi que des événements à dimension internationale et de répondre à la demande.

✓ Développement des activités existantes en favorisant une pratique familiale, parents et enfants pouvant venir en même temps s'adonner à des sports identiques ou différents.

✓ Nouvelles pratiques que ce soit par les adhérents ou d'autres structures intéressées par l'utilisation des équipements notamment les collèges et lycées environnants ou tout type de club de running ou autre.

L'augmentation du nombre de pratiquants amenant à l'augmentation de l'emploi d'enseignants sportifs – développe du hockey éducatif

✓ Cohabitation des sports et des types de pratiques, de l'enseignement au loisir sur un terrain pouvant être partagé en plusieurs zones

✓ Partenariat supplémentaires avec écoles (*convention génération 2024 en cours*), collèges : accueille des collégiens Anne Franck hors hockey et convention spécifique pour la Section Hockey, lycées et université (*nous accueillons déjà l'équipe universitaire + discussions grandes écoles*)



✓ Nouvelles animations adultes et enfants en dehors des heures de cours

La complémentarité des pratiques scolaires et en club permettent un taux d'utilisation optimal des équipements

2. Préserver l'activité et son rayonnement

- ✓ Rappelons que le LMHC est le 1^{er} club en France et attire de nombreux joueurs y compris étrangers venant étudier sur Lille
- ✓ De même le Lillhoc est reconnu à l'internationale pour ses organisations et pour son fair-play lors des déplacements
- ✓ Manifestations à rayonnement national et international junior et senior : délivrer du spectacle au travers d'organisation de compétitions nationales et internationales : Coupe d'Europe de clubs ou de Nations, *nous sommes également sollicités pour un qualificatif Coupe du Monde que nous devons refuser ...* Le hockey est un beau spectacle et déplace le public ainsi que le milieu d'affaires qui supporte largement le hockey international.
Il s'agit d'une nécessité pour les clubs français afin de pérenniser des ressources autres que publics.



Match France / Belgique Octobre 2019



Coupe d'Europe Féminine Mai 2019

- ✓ Grâce à sa localisation, le club est un centre d'intérêt majeur pour les habitants du secteur, de la métropole et de la région.

Le maintien de l'activité sportive en centre ville évite de nombreux déplacements en voiture aux parents et adhérents. Il favorise ceux qui ne sont pas motorisés.

3.Enjeu économique fort

Le Lille Métropole Hockey Club poursuit son développement dans un soucis d'équilibre économique propre aux associations : audace et gestion contrôlée.

L'augmentation du nombre de licenciés, de l'offre aux licenciés permettra un apport financier certain.

Le projet s'auto-équilibre également grâce aux commerces déjà positionnés : le Push au niveau du restaurant, Hockey Player pour la boutique (équipementier également du club de l'iris de Lambersart)



Les formations également dispensées par la FFH ou autres, la mutualisation de certains espaces

La situation géographique et le marché, ainsi que les éducateurs intervenants extérieurs nous permettent de penser que le développement d'une offre sportive diversifiée est largement envisageable (fitness, running club, point départ marche nordique...) si et seulement si nos installations sanitaires sont rénovées..

L'offre aux entreprises n'est actuellement pas possible du fait des conditions d'accueil sanitaire mais les demandes existantes et se résument en quelques initiations que sollicitent les entreprises elles-mêmes (aucun démarchage dans un secteur géographique pourtant fournis)



4.Utilisation des équipements existants

Le Lille Métropole Hockey Club a accueilli 513 adhérents pour la saison 2019-2020 et a pour objectif de poursuivre son développement et sa progression régulière. Ses effectifs ont augmenté de plus de 10% tous les ans sur les 10 dernières années. L'association emploie 4 salariés permanents qui assurent le secrétariat d'une part et l'organisation de la pratique (école de hockey, structuration) d'autre part.

Le Lillhoc est un club dynamique qui sait mobiliser ses bénévoles à chaque événement



Hockey : L'association est reconnue d'utilité public et affiliée à la Fédération Française de Hockey. Elle utilise les terrains quotidiennement tout au long de l'année. Son effectif est en augmentation grâce à l'effort fait à destination du public féminin mais tend à plafonner, les joueurs recherchant de meilleures conditions de pratique dans des clubs de la périphérie.

Scolaires : Le collège Anne Franck et le lycée Jean Perrin situées à proximité utilisent les installations dans le cadre des cours d'éducation physique et de la section hockey. Le LilleMHC est également en cours de finalisation d'une convention avec l'école Samain pour sa labellisation Génération 2024.

Environnement actuel



4. Description des installations à remplacer

Les installations actuelles datent de 1988 et n'ont pas subi de rénovation majeure depuis leur construction. Elles sont constituées :

- de deux bâtiments séparés : vestiaires, sanitaires, espaces briefing et administratif



- d'un terrain extérieur (synthétique mouillé) appartenant au club et un autre à la ville de Lille



5. Etat des lieux

Le terrain d'honneur s'est fortement dégradé ces dernières années :

- tant au niveau de la structure que de la surface de jeu,
- ce vieillissement avancé est normal après une période d'utilisation de plus de 10 ans
- les périodes de déficit en eau ont empêché l'utilisation du terrain (mouillé) dans de bonne condition entraînant des dégradations prématurées de la surface de jeu.

NB. l'éclairage halogène très consommateur d'énergie a fait l'objet d'un changement en 2018 entièrement financé par le club afin de maintenir le niveau international de l'installation.



Coupe d'Europe féminine 2019

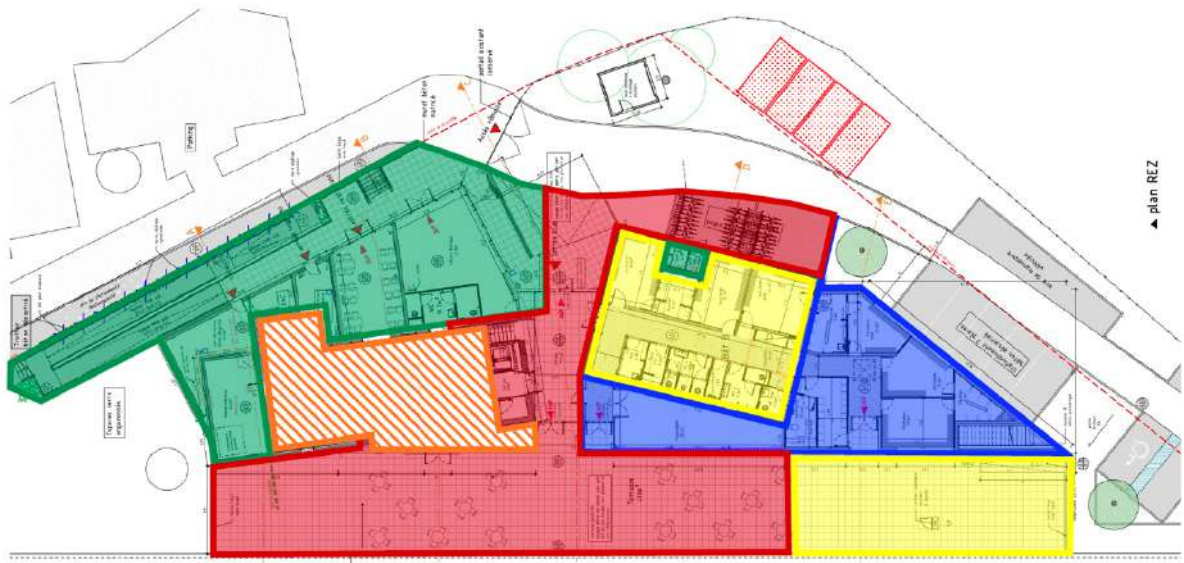
6. Budget et planning prévisionnel

Le financement est envisagé de la façon suivante :

| INVESTISSEMENT | m2 sportif | m2 privé | | FINANCEMENT | |
|---|------------|----------|-----------------------|----------------------------|-----------------------|
| Équipements sportifs : | | | 868 982,00 € | Emprunts : | |
| DONT : | | | | | |
| Rénovation et extension des bâtiments actuels (vestiaires douches briefing) | 388,99 | | 790 905,98 € | Co-Financement privé | 530 000,00€ |
| construction d'une salle de préparation physique | 38,4 | | 78 076,00 € | Emprunt LMHC (Association) | 300 000,00 € |
| Logement | | 21,2 | | Mécennat / Sponsoring | 193 506,00 € |
| Accueil : | | | 452 916,00 € | | |
| Rénovation entrée accueil /SAS | 38,6 | | 102 717,73 € | | |
| Extension du club house | | 110,4 | 293 783,35 € | | |
| TOTAL BATIMENT M2 | 466 | | | Subventions : | |
| Terrain d'honneur : | | | | ANS (20%) | 200 000,00 € |
| Moquette, Réseau, Équipements joueurs table technique | | | 550 378,00 € | MEL (EXCEPTIONNELLE 40%) | 320 000,00 € |
| Dont Ouvrage de récupération des eaux d'arrosage du terrain et des eaux pluviales | | | | | |
| VRD , abords dont Mise aux normes sécurité et PMR | | | 121 230,00 € | RÉGION HAUTS DE France | 250 000,00 € |
| | | | | DÉPARTEMENT NORD | 200 000,00 € |
| TOTAL | | | 1 993 506,00 € | | 1 993 506,00 € |



La réalisation est prévue de septembre 2021 à juillet 2022 voir printemps 2023.



7.Rénovation terrain d'honneur

Le terrain actuel du Lille MHC a été entièrement refait en 2009.

La durée de vie d'un terrain est habituellement de 7 -8 ans.

Compte tenu de ses deux équipes Elite (hommes et dames) et de son équipe nationale 1 dames, le terrain d'honneur est utilisé quotidiennement pour les entraînements et très régulièrement pour les rencontres du championnat en week end.

La spécificité du Hockey sur Gazon impose un terrain arrosé en eau.

La Fédération internationale de Hockey a souhaité qu'à l'occasion des JO de Paris 2024 les fabricants de revêtements synthétiques innovent et proposent des surfaces ou des systèmes moins consommateurs d'eau.

Le Lille MHC entend profiter de ces innovations pour son prochain terrain.

C'est pourquoi si la rénovation du terrain est souhaitée pour l'été 2022, il est possible qu'il faille la retarder pour attendre un revêtement innovant abouti.

Come 2024, hockey will not be played on water-based turf, says CEO



New Delhi, Nov 3 (PTI) Come 2024 Paris Olympics, field hockey will be played on a turf that doesn't require watering, International Hockey Federation (FIH) Chief Executive Officer Thierry Weil said here on Saturday.

Weil, who joined the FIH last April, said that the decision was taken by the world body to conserve water and by 2024, a new hockey turf will be launched where balls can roll smoothly without water.

"In the Executive Board meeting, we made an important decision that from 2024 Paris Olympic Games, we will not play in a turf that requires water anymore because we cannot continue to be seen as a body which is wasting water," Weil told reporters at the end of FIH's 46th Congress here

Annexe : autres vues des installations de LILLE MHC



Qualificatif Coupe du Monde 2009





**Direction générale adjointe
Solidarité Territoriale**

**Direction des Sports et de la Culture
Service des Sports**

03 59 73 57 98
maxime.boschetti@lenord.fr
Réf : Convention LMHC
Affaire suivie par : Maxime Boschetti

TIERS 616 866

CONVENTION

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 27 juin 2022 ;

ENTRE :

LE DEPARTEMENT DU NORD

Représenté par le Président du Département du Nord, d'une part,

ET

LE LILLE METROPOLE HOCKEY CLUB

Représenté par sa Présidente, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – objet :

Le Département du Nord attribue au Lille Métropole Hockey Club (LMHC) une participation de 200 000 euros pour la rénovation et l'extension de ses installations sportives et notamment la rénovation de son "terrain d'honneur" en gazon synthétique.

| | |
|--|------------------|
| Coût total du projet TTC | 1 993 506 € |
| Coût de la rénovation du terrain honneur (synthétique) TTC | 550 378 € |
| Aide départementale | 200 000 € |

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2022 : *Opération 23009OP003-23009 E17*

Le montant de la participation prend en compte les honoraires d'architecte et frais d'études ainsi que les travaux.

ARTICLE 2 – les conditions de versement de l'aide :

Le versement de l'aide sera conditionné :

- à la présentation de l'avis de passage de la commission de sécurité compétente selon la réglementation en vigueur destinée aux établissements recevant du public,
- au respect de l'apposition du logo type du Conseil départemental de manière pérenne et à demeure selon les modalités reprises dans l'article 5.

ARTICLE 3 – justificatifs à présenter :

Le paiement de cette aide sera effectué sur présentation des documents suivants :

- un décompte général et définitif ou un état récapitulatif des dépenses correspondant à l'opération,
- un certificat d'achèvement des travaux,
- le plan de financement définitif du projet faisant apparaître les subventions obtenues.

Sous réserve de la disponibilité de crédits, la subvention pourra être payée par acomptes dans la limite de 80 % de son montant sur présentation de certificats établis par le maître d'ouvrage faisant apparaître le taux de réalisation des travaux.

Le solde sera calculé en fonction du montant réel des dépenses, plafonné au montant de la dépense subventionnable cité dans l'article 1. Toutefois, si les dépenses représentent au moins 95 % des travaux subventionnés, le solde sera versé dans son intégralité.

ARTICLE 4 – caducité de la subvention :

La subvention départementale sera automatiquement annulée si l'opération considérée n'est pas totalement achevée et les documents relatifs au paiement de cette subvention ne sont pas parvenus au Département avant le 27/06/2024

ARTICLE 5 – engagements du club :

Le Lille Métropole Hockey Club s'engage à :

- procéder à l'installation d'un panneau de chantier indiquant le montant de la participation financière du Département,
- installer un panneau d'au moins 3 m x 1 m destiné à valoriser le Département, affichant le logo type du Conseil départemental dans le respect de la charte graphique départementale, et l'apposer de manière pérenne et à demeure sur les installations sportives, club house et équipements annexes.
- solliciter la Direction de la Communication du département en vue d'obtenir des supports de communication qui seront installés sur le site durant les événements sportifs.

ARTICLE 6 - contrôle :

Le Département se réserve le droit de contrôler à tout moment sur place et sans préavis, par toute personne désignée à cet effet :

- la conformité de la réalisation du projet,
- le respect de l'affichage du logo du Conseil départemental sur les installations sportives ainsi que sur tous les documents et affiches édités pour l'organisation d'événements sportifs.

ARTICLE 7 – rétrocession de la subvention :

Dans l'hypothèse d'une atteinte constatée au respect des termes de cette convention, le Département est en droit de demander au Lille Métropole Hockey Club la rétrocession de tout ou partie de la subvention.

ARTICLE 8 - Litige :

En cas de litige quant à l'application du présent contrat, les parties conviennent de recourir à l'arbitrage du Tribunal Administratif.

Fait à Lille, le

**LA PRESIDENTE DU LILLE METROPOLE
HOCKEY CLUB**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Anne-Sophie RENAUD

Christian POIRET